**Fiche d’inscription Troc et puces - Ecole Paul Langevin**

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Justificatif d’identité\* : □ Carte Nationale d’Identité □ Passeport

Numéro :

Autorité ayant délivré la pièce d’identité :

Date de délivrance :

(\*) Cette pièce d’identité vous sera demandée pour contrôle à votre arrivée.

Réservation emplacement :

|  |  |
| --- | --- |
| 1m40 avec table | 7€ |
| 1m40 sans table | 6€ |



Attention portant d’habits, uniquement sur un emplacement sans table.

Demande :

Métré demandé (sans table) : …………… x 6€ = …………………………….

Métré demandé (avec table) : ………………x 7€ = …………………………….

Total dû : …………………………………………………….

Merci d’indiquer la nature des articles mis en vente (vêtements, jouets, …) : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Le ……………………………. à ………………………………….

Signature :

Pour valider votre inscription, **vous devez prendre contact avec DE NARDI Anne Cécile (06 10 44 39 95) et obligatoirement lui retourner** les documents suivants :

-Photocopie de la pièce d’identité

- Le présent document daté et signé

- Le règlement (chèque établi à l’ordre de l’APE Paul Langevin)

- L’attestation sur l’honneur

Votre réservation n’est validée qu’accompagnée du paiement et vaut acceptation du règlement.

**Règlement**

Article 1 : L’amicale des parents d’élèves de Paul Langevin organise un troc et puces le 7 décembre 2025 dans la salle Quai 9 à Lanester.

Article 2 : Cette manifestation s’adresse uniquement aux particuliers. Nous n’acceptons pas les professionnels.

Article 3 : Seuls des articles de secondes mains pourront être mis en vente.

Article 4 : L’accueil des exposants se fera à partir de 7h30 sur présentation d’une pièce d’identité officielle, et l’ouverture au public de 9h00 à 17h00. Nous vous demandons de respecter l’horaire de fin et de ne débarrasser votre emplacement qu’à partir de 17h00.

Article 5 : L’organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant pouvant entrainer des troubles lors de la manifestation.

Article 6 : Les emplacements sont numérotés. Il ne sera toléré aucune modification d’attribution sans l’accord express de l’organisateur.

Article 7 : Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de détérioration, de vol ou préjudice.

Article 8 : Les transactions ne peuvent se faire uniquement dans le cadre du troc et puces de 9h00 à 17h00.

Article 9 : L’inscription vaut acceptation du règlement.

**Attestation sur l’honneur**

Vente au déballage organisée par l’amicale des parents d’élèves de l’école Paul Langevin, rue Hélène Boucher 56600 LANESTER, à Quai 9, avenue François Billoux 56600 LANESTER, le dimanche 7 décembre 2025.

Je soussigné(e)………………………………………………………………………………….

né(e) le ….../….../………… à ………………………………………………………………….

domicilié(e) …………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………..

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l’honneur :

□ n’avoir participé dans l’année à aucune vente de même nature

□ avoir participé à une seule autre vente dans l’année de même nature à ……………………

le …………………………..

Je déclare également sur l’honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à……………………………………. le ……………………………………………………

Signature